



Service Départemental d'Incendie
et de Secours de l'Ariège

Cross Départemental

Samedi 22 novembre 2025

**CASTAGNES
LE MAS D'AZIL**

REGLEMENT CROSS

Arrêté du 10 octobre 1984 portant création du cross des sapeurs-pompiers.

Cross départemental des Sapeurs-pompiers 2025 Castagnes, Le Mas d'Azil

Art.1 : Le cross départemental est organisé sous l'égide du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège.

Art.2 : Ce cross aura lieu sur le site de **Castagnes à Le Mas d'Azil**

Art.3 : Le cross est ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en activité de service au 1^{er} janvier 2025, aux jeunes sapeurs-pompiers inscrits dans une association habilitée de jeunes sapeurs-pompiers, ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques des SDIS et à leurs familles.

Art.4 : Les catégories sont celles définies par la Fédération Française d'Athlétisme, selon le tableau ci-dessous. Certaines courses regroupent plusieurs catégories, de ce fait, les concurrents seront classés dans la catégorie correspondant à leur année de naissance.

Art.5 : Les distances seront comprises dans la fourchette des distances labellisées par la Fédération Française d'Athlétisme, selon le tableau ci-dessous.

Catégories	Année de naissance	Distance (m)	
		Féminin	Masculin
Benjamins	2013 et 2014	2500-3000	2500-3000
Minimes	2011 et 2012	2500-4000	2500-4000
Cadets	2009 et 2010	2500-4000	4000-6000
Juniors	2007 et 2008	3000-5000	6000-8000
Séniors	1987 à 2006	4000-6000	8000-12000
Masters 1	1977 à 1986	4000-6000	8000-10000
Masters 2	1976 et avant	/	6000-8000

Art.6 : Un classement sera réalisé par catégorie.

Art.7 : Le classement sera effectué par place à l'arrivée, avec un dossard, qui devra être fixé impérativement sur la poitrine.

Art.8 : La compétition comporte les classements suivants :

- classement individuel féminin par catégorie,
- classement individuel masculin par catégorie

Art.9 : Seront récompensés :

- Les 3 premiers de chaque catégorie,
 - Le CIS organisateur
 - Les 3 premiers CIS les plus représentés (au prorata de l'effectif du centre).
- ~~Autorité municipale~~

Art.10 : Les relevés d'engagement des centres de secours doivent être transmis à l'organisation une semaine avant le début des épreuves.

Art.11 : Une course non chronométrée sera ouverte à tous les personnels du SDIS ainsi qu'à leur famille. Cette course se fera sur le parcours de 3900m. Une attestation sur l'honneur de bonne santé sera demandée pour participer à cette course.

Art.12 : Le fait de participer à cette compétition implique la connaissance et le respect du présent règlement.

CROSS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS

CASTAGNES
LE MAS D'AZIL
Samedi 22 novembre 2025

PROGRAMME

- 12h00** Accueil
- 13h15** Départ des benjamins (F et M), minimes (F et M)
cadettes F, juniors F
Course Open non chronométrée
- 14h00** Départ des cadets M, juniors M, seniors F, master 1 F
master 2 (F et M)
- 15h15** Départ des seniors M, master 1 M
- 17h30** Proclamation des résultats au CS Mas d'Azil

Fait à, le 2025

Signature et cachet

Autorisation parentale

(Uniquement pour les concurrents âgés de moins de 18 ans à la date de la compétition.)

Documents à retourner à l'adresse suivante : s.formation@sdis09.fr

Je soussigné(e), Mme / Mr,

Responsable légal de l'enfant mineur, déclare :

Mon fils / ma fille.....,

Né(e) le, à,

Demeurant à
.....

Autoriser à participer dans le cadre des sapeurs-pompiers aux activités sportives 2025.

Autoriser monsieur le Directeur départemental ou son représentant à prendre toutes les dispositions en cas d'accident ou de maladie survenant pendant les épreuves sportives pour l'hospitaliser et le cas échéant pour lui faire subir une intervention chirurgicale.

Informations à signaler au sujet de votre enfant :
(Allergies, traitements, etc...)

N° de téléphone du responsable de l'enfant :

Fait à, le 2025

Portez la mention « lu et approuvé ».

Signature

Programme des courses

<i>Mise en place des concurrents</i>	<i>Départ de la course</i>	<i>Catégories</i>	<i>Distance</i>
13h05	13h15	<i>Benjamins Hommes et Femmes Minimes Hommes Femmes</i>	<i>2 600 m Soit 2 boucles</i>
13h05	13h15	<i>Cadettes Femmes Juniors Femmes</i>	<i>3 900 m Soit 3 boucles</i>
13h05	13h15	Course Open	3 900 m Soit 3 boucles
<i>13h50</i>	<i>14h00</i>	<i>Cadets Hommes Seniors Femmes Masters 1 et 2 Femmes</i>	<i>5 200 m Soit 4 boucles</i>
<i>13h50</i>	<i>14h00</i>	<i>Juniors Hommes Masters 2 Hommes</i>	<i>7 800 m Soit 6 boucles</i>

<i>15h05</i>	<i>15h15</i>	<i>Masters 1 Hommes</i>	<i>9 100 m Soit 7 tours</i>
<i>15h05</i>	<i>15h15</i>	<i>Seniors Hommes</i>	<i>10 400 m Soit 8 boucles</i>
<i>17h15</i>	<i>17h30</i>	<i>Proclamation des résultats</i>	

Plan parcours :

Distance de la boucle : 1km300

Denivelé : 20m



CROSS DÉPARTEMENTAL
22 novembre 2025
Castagnes
Le Mas d'Azil

Pièces d'identités acceptées

Conformément au règlement de la compétition, chaque athlète doit fournir unes des pièces d'identité suivantes à la chambre d'appel :

- * Carte nationale d'identité,
- * Licence FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprise), avec la mention UDSP, suivie du nom du département et de la mention « SP »,
- * Permis de conduire,
- * Carte fédérale (FNSPF) authentifiée par le tampon de l'UDSP et la photo d'identité,

* Passeport.

LES PHOTOCOPIES ET LE FAX NE SONT PAS PRIS EN COMPTE.

PLAN D'ACCES CASTAGNES – LE MAS D'AZIL

